



DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT DES PRODUITS

VITIVINICOLES NON SOUMIS À ACCISES

Article 10.1.a) iii) du Règlement délégué (UE) n°2018/273



(1a) Numéro de référence :

(2) Expéditeur Nom : Adresse : N° TVA intracommunautaire : N° SIRET : N° EVV :	(3) Lieu d'expédition Nom : Adresse : Date et heure d'expédition
(5) Destinataire Nom : Adresse : N° TVA intracommunautaire : N° SIRET : N° EVV :	(7) Lieu de livraison Nom : Adresse :
(15) Transporteur Nom : Adresse :	(10) Autorité compétente du lieu de départ Nom : Adresse :
(16) Autres indications relatives au transport Nature du moyen de transport : N° immatriculation : Informations complémentaires :	Autorité compétente du lieu d'arrivée Nom : Adresse :

	Produit 1	Produit 2	Produit 3	Produit 4	Produit 5
(17c) Code NC					
(17p) Désignation produit					
Appellation libellé abrégé					
Code appellation					
Millésime					
Variété de raisin					
(17.2a) Catégorie du produit					
(17.1) Description des colis					
(17.2b) Code de la zone viticole					
(17.2.1a) Code de manipulation des moûts					
(17d) Volume (hl)					
(17e) Poids brut (kg)					
(17f) Poids net (kg)					
(17g/17o) Indice réfractométrique <small>(préciser unité de mesure)</small>					
Teneur en sucre (g/l)					

Autres informations :

(17i/18) Attestation / Certificat :

« Je certifie sur l'honneur que les données fournies dans cette déclaration sont exactes et conformes ».

Entreprise du signataire :

Nom du signataire :

Lieu, date et heure de signature :

(1d) Numéro de référence : numéro d'ordre unique reporté dans les registres d'entrées et de sorties. Ce numéro se compose d'un préfixe de type « FR » dans le cas d'un flux national, « UE » pour un flux intracommunautaire, ou « EX » pour un flux export ; puis d'un code du département du lieu de départ de la marchandise (deux chiffres) ; et de la date et de l'heure de départ du mouvement sous le format : /jj/mm/aa/hh/mm

Exemple de numéro d'ordre en procédure de secours pour un mouvement national, au départ du département du Rhône le 28 septembre 2022 à 15h30 : FR69/28/09/22/15/30

(2) Expéditeur : n°EVV, n°SIRET, nom et adresse de l'expéditeur.

(3) Lieu d'expédition : adresse complète du lieu d'expédition, date et heure d'expédition. Préciser le nombre d'heures ou jours de la durée du trajet. (ex : « 3H » pour 3 heures ou « 2j » pour 2 jours)

(5) Destinataire : Si l'opérateur destinataire de la marchandise est situé en France, indiquer son n°EVV, son n°SIRET, son nom et son adresse. S'il est situé dans un autre État membre de l'UE, indiquer son numéro de TVA intracommunautaire, son nom, et son adresse complète. Le n° de TVA intracommunautaire peut être vérifié sur le site suivant: https://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/?locale=fr . Si l'opérateur destinataire de la marchandise est situé hors de l'UE, indiquer son nom et son adresse complète.

(7) Lieu de livraison : adresse complète du lieu de livraison de la marchandise.

(10) Autorités compétentes : nom et adresse de l'autorité compétente située en France (Voir Annexe 1). Si le destinataire est situé dans un autre État membre de l'UE, indiquer le nom de l'autorité compétente du lieu d'arrivée. Si le destinataire est situé hors de l'UE, ne pas indiquer l'autorité compétente du lieu d'arrivée.

(15) Transporteur : le nom et l'adresse complète du transporteur de la marchandise

(16) Autres indications relatives au transport : indiquer au choix la nature du moyen de transport « camion », ou « camionnette », ou « camion-citerne », ou « voiture », ou « wagon », ou « wagon-citerne », ou « avion » ou « navire » et l'immatriculation ou la référence de ce moyen de transport, les n° de scellés et autres éléments complémentaires.

(17c) Code NC : indiquer une des nomenclatures combinées (NC) à 8 chiffres listées en Annexe 2.

(17p) Désignation produit : indiquer un des types de produits suivants « Raisin frais » ou « Jus de raisin » ou « Moût de raisin » ou « Moûts concentrés » ou « Moûts concentrés rectifiés » ou « Marcs » ou « Lies (et bourbes) ».

Appellation libellé abrégé : se référer à la liste des produits disponible sur le site de l'INAO ([Liste des produits INAO](#))

Variété de raisin : se référer à la liste des cépages autorisés par FranceAgriMer sur le lien [Liste des variétés de vignes FAM](#)

(17 2a.) Catégorie du produit : indiquer la mention « AOP » ou « IGP » ou « VSIG ».

(17.1) Description des colis : indiquer le nombre de récipients et leurs quantités en litres « X récipients de X litres » si le produit est conditionné en récipients d'une contenance inférieure ou égale à 60 litres ET étiquetés conformément au règlement délégué (UE) 2019/33. Sinon indiquer « VRAC ».

(17.2b.) Code de la zone viticole : inscrire le code de la zone viticole « B », ou « C1 », ou « C2 » ou « C3B ». Annexe 3

(17.2.1.a) Code de manipulation des moûts : inscrire le numéro correspondant au code de manipulation des moûts : Annexe 4

(17d) Volume (hl) : indiquer un nombre entier positif, avec deux chiffres après la virgule, sauf pour raisin frais ou marcs.

(17e) poids brut (kg) : indiquer un nombre entier positif sauf pour marcs et lies.

(17f) poids net (kg) : indiquer un nombre entier positif sauf pour marcs et lies.

(17g/17o) Indice réfractométrique : Pour le moût. Exprimé au format 0,00 % vol. s'il s'agit du TAV total ou au format 0,0000 g/cm³ s'il s'agit de la masse volumique. J'indique bien l'unité de mesure dans la colonne correspondante.

Teneur en sucre (g/l) : Pour le « moût concentré » ou « moût concentré rectifié », indiquer un nombre entier positif. Pour déterminer la valeur Brix du produit, voir Annexe 5.

(17/18) Attestation/Certificat : indiquer le nom des pièces jointes au document MVV s'il y a lieu.

Certification sur l'honneur et signature du document MVV=validation du document MVV : indiquer dans la case en bas à droite le nom de l'entreprise vitivinicole qui établit le document MVV, son nom, le lieu, la date et l'heure de la signature et signer.